



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Collège Gabriel Séailles  
Vic-Fezensac



**PV de la séance du mardi 28 novembre 2022**

La séance est ouverte à 17h15, 15 personnes présentes en début de séance sur 24.

Le quorum est atteint, le conseil d'administration peut siéger et délibérer

Mme DI GIUSTO est secrétaire de séance.

**Rappel de l'ordre du jour :**

**I/ Questions administratives et réglementaires :**

- ⇒ Adoption du procès-verbal du CA du 08/11/2022

**II/ Questions financières :**

- ⇒ -Budget de l'exercice 2023

Elle rajoute deux points à l'ordre du jour qui seront traités avant les questions financières.

- ⇒ Budget séjour ski 5<sup>ème</sup> du 13 au 17 mars 2023
- ⇒ Autorisation de signature de la convention.
  - Convention avec l'école maternelle afin de permettre au collège établissement support de la subvention parcours culturel versé par la DAAC de régler les factures liées aux projets menés.

**I/ Questions administratives et réglementaires :**

**Approbation du PV du CA du 8 novembre 2022:**

L'approbation du CA est soumise au vote :

**Votants : 15**

**Pour : 15**

**Contre :**

**Abstention :**

**Arrivée de Mme Launay Porche, représentante des parents d'élèves 17h20, portant le nombre de votants à 16**

**Budget séjour ski 5<sup>ème</sup> du 13 au 17 mars 2023**

Une enveloppe du Conseil Départemental de soutien à un séjour pédagogique de 460 euros a été positionnée sur le voyage ski parce que c'est le séjour le plus cher. A cela il faut rajouter une aide du FSE de 600 euros

La part accompagnateur se monte à 1694 euros

La part des familles est de 321.10 euros, échelonnée sur 3 versements.

Les représentants des parents d'élèves, compte-tenu de la conjoncture économique actuelle, font part de leur inquiétude quant au prix de ce séjour.

Ils demandent si l'intégralité du séjour doit être payée avec le départ. Mme La Principale répond par l'affirmative.

Autre inquiétude : en cas d'absence de neige. Mme La Principale explique que le séjour se changera en séjour de pleine nature. Elle explique que les enseignants ont une réelle volonté de revenir à une « vie normale » d'avant COVID. Que nombre d'enfants ne connaissent pas les Pyrénées en hiver comme en été même si c'est une destination qui n'est pas trop éloignée du Gers.

Mme BOUDIER, professeur, précise qu'il est déjà arrivé qu'il n'y ait pas de neige, les élèves ont fait des raquettes, sont allés à Balnéa et ont découvert la montagne autrement.

Les parents demandent si dans ce cas le coût sera moindre. Mme La Principale explique que les activités ont un coût et que l'usage du matériel et le coût des cours ne sont pas aussi élevés que pour des familles en séjour privé. Tout le matériel est mis à disposition par Oxygers.

Mme DUPUY rajoute que sur le document d'inscription au séjour toutes les aides possibles sont listées. Elle rappelle, comme elle l'a fait au dernier conseil d'administration, qu'il ne faut pas hésiter à solliciter le fonds social. Mme La Principale rajoute que l'étude des dossiers par la commission se fait de manière anonyme.

Les parents d'élèves se questionnent quant à la possibilité de faire un don à destination de ce séjour. Mme DUPUY précise qu'il pourra être fléché. Mme BOUDIER évoque l'organisation d'une vente au profit du séjour organisée par les enfants. Mme DI GIUSTO ne s'y oppose pas mais précise que ce seront encore les familles (proches ou moins proches) qui financeront.

Si subvention de l'AVPE, il faudra modifier le coût avant le Conseil d'Administration de février, courant janvier.

<b>Votants : 16</b>	<b>Pour : 16</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
---------------------	------------------	-----------------	---------------------

**ACTE N°11**

**Autorisation signature convention avec l'école maternelle afin de permettre au collège (établissement support de la subvention parcours culturel versée par la DAAC) de régler les factures liées aux projets menés.**

<b>Votants : 16</b>	<b>Pour : 16</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
---------------------	------------------	-----------------	---------------------

**ACTE N°12**

## Questions financières - Budget de l'exercice 2023

Double problématique pour le Conseil Départemental : venir en aide aux établissements sur l'exercice actuel et prévoir un budget à la hausse pour 2023.

Toutefois, nous ne pouvons pas ignorer que nous devons plus que jamais faire des dépenses raisonnées tout en ne perdant pas de vue le cœur de notre métier qui est l'éducation.

Le mode de calcul de la dotation a été revu par les services du Conseil Départemental pour être plus en phase avec la réalité.

- Base de calcul : moyenne des 3 dernières années même si elles ont été impactées par le COVID.
- La dotation prend en compte l'inflation → Taux INSEE

La flambée des prix tant du point de vue de la viabilisation que des denrées alimentaires est telle que chaque établissement, même si le Conseil Départemental augmente la dotation, devra prélever sur ses fonds de roulement.

Le Conseil Départemental a bien précisé qu'il n'était pas question de pénaliser les élèves.

L'équipe pédagogique alertée dès juin dernier par les risques d'inflation a fait des choix.

Le budget qui va vous être présenté par Mme DUPUY l'a été en conseil pédagogique le 21 novembre dernier.

### 1- Règles budgétaires

Annualité : Année civile

Unité : Toutes les dépenses et toutes les recettes figurent sur un document unique

L'équilibre : dépenses et recettes doivent être équilibrés

Sincérité : Dépenses et recettes doivent être sincèrement évalués

### 2- Architecture budgétaire

AP : Activités pédagogiques

ALO : Administration et logistique

VE : Vie de l'élève

2 services spéciaux

- Bourses
- Le Service de Restauration et d'Hébergement

### 3- Le Conseil Départemental verse :

- La dotation de fonctionnement : +18% augmentation de 9308 euros par rapport à 2022 : 59 662 euros
- Subventions spécifiques :
  - o Classe ULIS
  - o Sorties patrimoine
  - o Parcours Avenir
  - o Aide Demi-pension
  - o Location équipements sportifs
  - o Education Développement Durable

### 4- L'Etat verse :

- Paye des AED : 2.5 postes soit 69 681.21 euros
- Fonctionnement
  - o Carnets de correspondance
  - o Manuels scolaires
  - o Droit de reprographie
  - o Projets culturels
  - o CESCE

- TICE
- Gestion AED
- Fonds social

**Le service AP est construit comme suit :**

40 euros par élève pour le pédagogique soit 10 680 euros

800 euros parcours avenir

1200 euros sorties patrimoine

A cela s'ajoute les reliquats de l'année précédente sur certaines activités spécifiques

**Nos choix :**

- 2650 euros pour les disciplines
- 250 euros pour le petit matériel pour les chefs d'œuvres
- 700 euros achat de fournitures
- 1190 classe ULIS

**Crédits affectés :**

- 1500 labellisation E3D
- 1200 euros Office Français de la Biodiversité

**TICE :**

Reliquat de 15 517.38 euros pour les ressources pédagogiques. Ligne abondante depuis la dotation des tablettes mais qui sert peu dans la mesure où de nombreuses ressources numériques sont libres de droit et d'accès.

La question est : « que faire avec cette dotation non inutilisée ? »

Les parents demandent s'il y a un risque que l'Etat récupère cette dotation. Mme DUPUY explique que le collège a déjà demandé la déqualification de cette dotation sans succès. Mme DI GIUSTO précise qu'elle refera la demande.

Mme MALBREIL demande si on peut acheter des manuels numérique., Mme DUPUY répond par l'affirmative.

1527.68 euros pour l'achat de matériel pour petit dépannage 1000 euros sur la dotation et 527.68 euros sur les reliquats

**Culture et découverte :**

- ⇒ 2000 euros affectés au CDI
- ⇒ 1200 sorties patrimoine
- ⇒ 800 euros parcours avenir
- ⇒ 1034 euros cordées de la réussite

**Sorties et voyages :**

Volonté de ne pas sacrifier le pédagogique, mais le collège, étant éloigné de tout, les transferts coûtent. Les enseignants ont fait des choix en juin.

Le coût estimé des dépenses est de 5497.86 euros. La dotation de fonctionnement que l'on peut mettre au AP ne couvre pas les charges.

Sur le budget prévisionnel il est proposé d'ouvrir 1730 euros qui se rajoutent aux 567.86 euros de reliquats plus 1300 euros don AVPE et aux 1200 euros fonds de roulement.

Voyage au ski → Prélèvement sur les fonds de roulement pour payer la part accompagnateur 1694 euros

Voyage surf → sera présenté en février mais le coût estimé de la part accompagnateur 925.13 euros

Un représentant des élèves demande s'il va y avoir des séjours l'année prochaine. Mme DI GIUSTO lui répond que tous ces prélèvements sur les économies de l'établissement, les fonds de roulement,

ne peuvent pas continuer indéfiniment. Elle précise que Mme DUPUY va présenter un tableau qui présentera l'état de nos économies (réserves) et qu'il comprendra que les prochains voyages dépendront de nos capacités à les financer.

Conclusion les dépenses de l'AP : Culture et découverte représentent 48 % des dépenses. Le choix a été fait de prélever sur les fonds de roulement parce que l'ouverture culturelle nous paraît essentielle.

#### **Vie de l'élève :**

Résidence artiste : 786.63 euros destinés à la Résidence d'Artiste

Ce service ne fonctionne qu'avec des subventions fléchées.

Les fonds sociaux sont importants 4 933.79 euros. Mme DUPUY rappelle que les familles ne doivent pas hésiter à les solliciter.

#### **Administration et Logistique :**

Augmentation des dépenses de viabilisation provisionnées à hauteur de plus 28 %

Augmentation des frais d'affranchissement du fait du choix de l'établissement soutenu fermement par Mme La Principale de devoir d'information aux familles.

Papier, grande augmentation +35 % → Nombreuses photocopies, pas de manuel dans l'établissement.

Le service est équilibré que par un prélèvement de 11700 euros pour la viabilisation

Pour le service général nous cumulons un déficit de 16819.13 euros
--

5119.13 euros AP
------------------

11700 euros ALO
-----------------

#### **Service Restauration Hébergement :**

Les recettes de ce service viennent essentiellement des forfaits de demi-pension, des commensaux et des subventions pour l'usage de produits bio et locaux.

Ce service doit s'auto financer mais il sera nécessaire de prévoir un budget multiplié par deux pour les fluides ce qui entraîne un déséquilibre budgétaire.

Pour pouvoir présenter un budget en équilibre nous devons prévoir un prélèvement sur les fonds de roulement de 10248.29 euros.

#### **Bourses :**

Totalement équilibré. Bourses déduites des DP et financées par l'état.

<b>Nous constatons que nous sommes dans une situation d'insuffisance d'autofinancement de</b>
---

<b>30 836.40 euros en partie expliquée par les amortissements, 3768.98 euros</b>
--

<b>mais surtout par les prélèvements sur les fonds de roulement :</b>
---

<b>5119.16 euros sorties et voyages</b>
---

<b>11700 euros viabilisation administration et logistique</b>
---

<b>10 218,29 euros viabilisation service hébergement et restauration</b>
--

#### **Etat des fonds de roulement :**

Avril 2022 : 161 jours de fonctionnement au dernier Conseil d'Administration.

Le 8 novembre dernier : 105 jours

Après ce conseil d'administration nous serons à 65 jours.

Le seuil préconisé par le Conseil Départemental est de 60 jours.

Cela n'est pas dramatique mais nous ne pourrions pas continuer à prélever ainsi.

Mme DI GIUSTO précise que pour clôturer l'année 2022 le Conseil Départemental a déjà aidé les établissements comme il s'y était engagé et Mme DUPUY rappelle que nous avons été contraints de faire un prélèvement de 11000 euros sur nos fonds de roulement

M. DESENLIS, Conseiller Départemental rajoute que les élus départementaux ont fait des choix qui visent à soutenir les établissements dans une conjoncture économique tendue.

L'approbation de la répartition budgétaire 2023 est soumise au vote :

<b>Votants : 16</b>	<b>Pour : 16</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
---------------------	------------------	-----------------	---------------------

**ACTE N°10**

### Questions diverses des représentants des parents d'élèves

1) *Si celui-ci n'a pas déjà été mis en fonctionnement quand sera mis en route le chauffage ? Certains élèves commencent à se plaindre d'avoir froid en classe tout particulièrement les premières heures de cours.*

Mme DI GIUSTO répond qu'au retour des vacances de la Toussaint et jusqu'au 10 novembre le chauffage avait été programmé le matin et éteint l'après-midi du fait des journées ensoleillées.

Depuis le 14 novembre il fonctionne dès 6h30 le matin jusqu'à 15h00.

Les personnels comme les élèves présents au Conseil d'Administration sont étonnés par cette question.

Mme DI GIUSTO rappelle que les élèves ont proposé lors du dernier conseil d'administration de prévenir les familles que les élèves allaient devoir s'habiller plus chaudement pour éviter les dépenses excessives en chauffage. Mme DI GIUSTO avait alors expliqué qu'il n'était pas question de priver les élèves de confort.

2) *Les VTT du collège commencent à être vétustes ou mal entretenus. Est-ce qu'une enveloppe budgétaire sera allouée aux éventuelles réparations ?*

Mme DI GIUSTO répond que les vélos ne sont ni vétustes ni mal entretenus. Ils sont anciens mais entretenus par M. PINPIN avec rigueur concernant la sécurité. En revanche, ils sont usagés mais suffisants pour l'usage qui en est fait.

Un parent précise qu'il y a eu un problème avec un câble de frein. Mme DIGIUSTO rajoute qu'elle évoquera cela avec le professeur d'EPS mais que l'équipe d'EPS a toute sa confiance quant aux mesures de sécurités mises en œuvre pour les cycles VTT.

3) *Un parent d'élève demande s'il est possible de préciser le protocole sanitaire en vigueur.*

Mme DI GIUSTO répond que le nombre de cas positifs augmente.

Mme BURGAN précise qu'en période d'évaluation cela est très compliqué à gérer.

⇒ Si un enfant est cas contact avec un cas confirmé :

- il peut poursuivre les cours mais il doit réaliser un test dans les 2 jours après l'information de la positivité de l'enfant de sa classe
  - si l'autotest est négatif l'enfant continue à suivre les cours
  - si l'autotest est positif l'enfant est isolé 7 jours si ses vaccins sont à jour ou 10 jours s'il n'est pas vacciné ou que le schéma vaccinal est incomplet. Mais cette durée pourra être réduite à 5 jours (vaccins à jour)

ou 7 jours (autre cas) si un second test RT ou PCR ou antigénique est négatif et s'il n'a plus de symptôme depuis 48 heures.

Toutefois si l'enfant a contacté la COVID-19 au cours des deux derniers mois l'obligation de dépistage n'est pas requise. Un certificat de rétablissement (résultat d'un test antigénique ou PCR positif de plus de 7 jours et de moins de 2 mois) pourra être présenté pour que l'enfant soit admis en classe.

Si l'enfant ne réalise pas de test à J2 il ne pourra revenir en classe qu'après un délai de 7 jours.

Avant de clôturer le Conseil d'Administration M. DESENLIS évoque ses démarches auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental concernant l'abri bus sur le parvis du collège. Il transmettra un courrier rédigé par les représentants des parents d'élèves pour étayer la demande. Le Conseil Départemental sensible à cette question va étudier la question et se rapprocher de la région.

La séance se termine à 18h50.

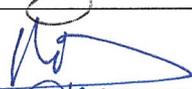
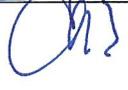
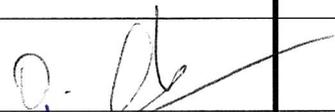
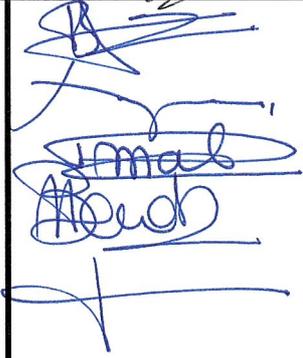
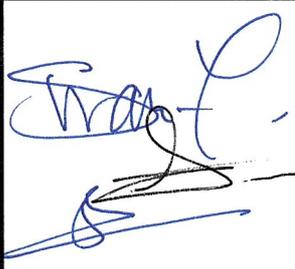
La Présidente  
et secrétaire de séance

Mme DI GIUSTO



# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**  
**CA n°2 du 28/11/2022**

FONCTION	Nom et Prénom	Présent Signature	Absent	Excusé	Observations
Chef d'établissement	DI GIUSTO Nathalie				
Gestionnaire	DUPUY Nathalie				
Conseiller d'Education	MEPHANE Mehtap				
Représentants des Collectivités territoriales	DESENLIS Benoit				
	KSAZ Bernard		X	X	
Représentant des Collectivités locales	NETO Barbara		X	X	
Personnalités Qualifiées	CHALUMEAU Odette				
Représentants Elus du Personnel Enseignant	BONACINA Céline				
	BURGAN Fabienne				
	MALBREIL Patricia				
	BOUDIER Marie				
	PORTERIE Stéphanie				
	-				
Représentants Elus des Pers. Adm., Sociaux et de Santé, Techniques, Ouvriers et de Service.	AGELOU Sophie		X	X	
	CLEMENTE Josette				
Représentants Elus des Parents d'Elèves	CREVISY Marie		X	X	
	JACQUET Swany				
	LAUNAY-PORCHE Laetitia		X	X	
	LASPORTES Séverine				17h20
	-				
Représentants Elus des Elèves	Nina FERRARO				
	Roméo DUPUY ARIES				
<b>Total des Membres du C.A.</b>	<b>24</b>	<b>16</b>			